

Charte des partenaires – Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Normandie

La charte fixe les principes d'une déontologie de partenariat, acceptée et respectée par tous. L'Association Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Normandie (marque déposée à l'INPI le 10/09/2019 sous le n° 4580645) est une association (loi 1901, sous le n° W762011495) encouragée, impulsée et approuvée par la Région Académique de Normandie. Son siège social est hébergé au Lycée Jules Le Cesne – 33 rue de Fleurus, 76600 Le Havre et regroupe tous les apprenants normands issus des formations de l'hôtellerie, restauration, agriculture / métiers de bouche / alimentation, tourisme, de la coiffure et du bien-Être.

Les différentes formes de partenariat retenues sont :

- Le partenaire Premium (Aide financière supérieure de 5 000 € TTC) ;
- Le partenaire projet (Aide financière inférieure à 5 000 € TTC).

Les partenaires, d'ordre étatique, privés et professionnels, adhèrent au projet afin de finaliser leur adhésion en termes d'échanges marchandises, de compétences ou financier.

Chaque partie s'attachera à veiller à l'intérêt de chacun, dans le respect mutuel avec pour objectif majeur de :

- Mettre en place une animation nationale et territoriale de la relation école-entreprise ;
- Favoriser une reconnaissance des établissements auprès des professionnels, de notre région et de notre futur public ;
- Donner une meilleure lisibilité des formations et des différents examens de l'éducation nationale à tous les professionnels avec pour but une reconnaissance des diplômes ;
- Développer des relations durables entre les établissements scolaires et les acteurs économiques de toutes les filières ;
- Montrer un dynamisme afin d'intégrer nos jeunes et répondre au mieux aux attentes de mains d'œuvre qualifiée exprimées par les professionnels de toutes les filières ;
- Favoriser engagement et suivi d'embauche auprès de nos jeunes diplômés ;
- Dynamiser des mécanismes de collaboration entre les établissements et les entreprises afin de contribuer à l'élargissement de lieux de stages dans ces secteurs d'activité ;
- Aider à mieux comprendre un monde professionnel qui ne cesse d'évoluer ;
- Inciter les salariés des entreprises à s'investir dans la réserve citoyenne de l'éducation nationale.

Article 1

Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Normandie définit les principes requis pour toute adhésion :

- Notoriété de l'entreprise ;
- Qualité des produits et/ou services proposés ;
- Bonne adaptation aux formations dispensées dans les centres de formations ;
- Strict respect des valeurs éthiques dans les relations entre lycées, centres de formations et entreprises ;
- Strict respect du territoire normand, du terroir et des femmes et des hommes qui l'accompagnent.

La qualité de partenaire ne présume pas d'une priorité ou d'un avantage particulier dans toute démarche commerciale intérêt pédagogique des actions proposées.

Article 2

Tout partenaire :

- Est invité à la manifestation annuelle et reste libre sur son mode de contribution ;
- Se voit offrir la possibilité de communiquer auprès des lycées et centres de formations par un stand gratuit à l'évènement annuel ;
- Apparaît sur tous supports de communication diffusés par Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Normandie.

Article 3

Outre les produits ou services qu'il présente, le partenaire peut faire des propositions à caractère pédagogique qui peuvent revêtir des formes très diverses : accompagnement, recrutement, stages d'élèves ou de professeurs dans les entreprises, concours, etc.

Les lycées et centres de formations adhérents et les partenaires recherchent ensemble des occasions et événements pour se faire connaître, promouvoir respectivement leur image, dans le respect des apprenants.

Article 4

Toute adhésion entraîne l'acceptation sans réserve de la Charte.

Le non-respect avéré des principes fondamentaux définis par la charte entraîne une exclusion de l'association.

Article 5

Mode d'obtention du titre de partenaire :

- Les partenaires candidatent auprès du Président de Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Normandie et peuvent effectuer une présentation de leur entreprise et des produits ou services qu'ils proposent aux membres de l'association qui décideront ou non de l'adhésion du candidat ;
- Ils pourront, à cette occasion, argumenter sur les intérêts qu'ont les lycées et centre de formation à les rencontrer ou connaître ;
- Le partenaire s'engage à respecter les termes de la présente charte.

Date : _____

Le partenaire

Cachet de l'entreprise

Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Normandie



Son représentant et signature :

Son représentant et signature :

Xavier Levassort - Président

